

ASSEMBLÉE NATIONALE

SOINS PALLIATIFS - (N° 2457)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 118

présenté par

Mme Mansouri, M. Allegret-Pilot, Mme Ricourt Vaginay, M. Valentin, M. Trébuchet,
Mme Besse, Mme Lorho, M. Verny, M. Golliot, M. Bentz et M. Michelet

ARTICLE 13

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
